



Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
International Institute for Water and Environmental Engineering



MASTER SPECIALISE GIRE

RAPPORT DE STAGE

THEME : » *Evaluation de la mise en œuvre du processus d'Elaboration du Plan d'Action pour le Développement Durable du Bassin du Niger » (aspects GIRE).*

Réalisé par :

SANI Abdou

Encadrement :

DIDIER Zinsou OBN (ABN)

BEGA Ouedrago ZiE

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	1
REMERCIEMENT	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME	4
I- INTRODUCTION GENERALE	5
1.1 Contexte de l'étude	6
1.2 Problématique	7
1.3 Objectif global	8
1.4 Objectifs spécifiques	9
II –GENERALITE SUR L'ETUDE ET METHODOLOGI	10
2.1 - Présentation du Bassin du Niger	11
2.1.2- Présentation de l'observatoire du Bassin du Niger	12
2.2 – Méthodologies	13
2.2.1 La recherche documentaire.....	14
2.2.2. Collecte et Synthèse des Données Existants sure le Processus d'élaboration de Mise en Œuvre de PADD	15
2.2.2 Les entretiens dans les institutions et organisations	16
III - RESULTATS ET DISCUSSION	17
3.1 BILAN-DIAGNOSTIC	18
3.1.1 Analyse du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du Bassin, Faisant Ressortir la Prise en Compte des Principes Gire)	19
3.1.2 - Problématiques Gire liées a la gestion sectorielle de l'eau dans L'espace du Bassin	20
3.2- Définition de la GIRE et caractérisation de ses composantes	



<i>dans le contexte du Bassin Niger</i>	21
<i>3.2.1 - Définition de la GIRE</i>	22
<i>3.2.2 - Principes de la GIRE</i>	23
<i>3.2.3 – Unité géographique d'application de la GIRE</i>	24
<i>3.3 Analyse des composantes de la GIRE dans le document du PADD</i>	25
<i>3.3.1 Environnement politique et juridique</i>	26
<i>3.3.1.1 - Cadre politique</i>	27
<i>3.3.1.2- Cadre juridique</i>	28
<i>3.3.1.3 - Cadre institutionnel</i>	29
<i>3.3.1.4 - Aspect économique</i>	30
<i>3.3.1.5 - Approche participative</i>	31
<i>IV RECOMMANDATION</i>	32
<i>CONCLUSION</i>	33
<i>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i>	34

DEDICACE

Ce travail est dédié à

*La mémoire de mon feu père Adamou
Abdou que son âme repose en paix.*

À Mon oncle Adamou Sahirou

et ma mère Tchima Rabé ;

À ma femme. et mes enfants

REMERCIEMENT

La réalisation de ce travail n'a été possible que grâce aux soutiens moral et matériel de plusieurs personnes et institutions. C'est ici le lieu de leur témoigner toute ma gratitude et mes vifs remerciements. Je suis particulièrement redevables à

- + L'Institut International d'ingénierie de l'Eau et de l'Environnement 2ie*
- + La Coopération Technique Belge*
- + La coopération Danoise ;*
- + L'Autorité du Bassin du Niger*
- + A **Didier Zinsou** Spécialiste Ressources en Eau de ABN*
- + à **Dr Abdou Guero** Directeur Technique de l'ABN ;*
- + **Robert Daswoisou** Directeur de l'Observatoire du Bassin ABN*
- + à **Mr Béga Ouedrago** et **Dr Harouna Karambiri**, enseignants au 2iE pour avoir acceptés de suivre ce travail ;*
- + Tous les professeurs et le personnel administratif du 2iE ainsi que les intervenants extérieurs, qui ont joué un rôle important dans ma formation ;*

Mes remerciements vont Egalement à l'endroit de :

- **Ma femme et mes enfants**, pour leurs soutiens multiforme et Quotidien*
- **Toute ma famille et mes amis** pour leurs soutiens multiformes ;*
- **Tous mes collègues de la Deuxième Promotion GIRE** pour l'ambiance conviviale qui a régné entre nous ;*

Enfin, toutes les personnes qui ont contribué de quelque manière que ce soit à la réalisation de ce travail et que je ne pu citées, qu'ils trouvent l'expression de toute ma gratitude.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<i>PADD</i>	<i>Plan d'Action de Développement Durable Du Bassin</i>
<i>ABN :</i>	<i>Autorité du Bassin du Niger</i>
<i>2iE :</i>	<i>Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement</i>
<i>ABN:</i>	<i>Autorité du Bassin du Niger</i>
<i>OBN :</i>	<i>Observatoire du Bassin du Niger</i>
<i>BAD :</i>	<i>Banque Africaine de Développement</i>
<i>CE :</i>	<i>Commission Européenne</i>
<i>CEDEAO :</i>	<i>Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
<i>DESS</i>	<i>Diplôme d'Etude Supérieure Spécialisée</i>
<i>GEMS/WATER :</i>	<i>Global Environnement Monitoring System for Water</i>
<i>GIRE :</i>	<i>Gestion Intégrée des Ressources en Eau</i>
<i>GWP/ AO:</i>	<i>Global Water Partnership / Afrique de l'Ouest</i>
<i>HCAVN :</i>	<i>Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger</i>
<i>IRD :</i>	<i>Institut de Recherche pour le Développement</i>
<i>OMS :</i>	<i>Organisation Mondiale de la Santé</i>
<i>CCRO :</i>	<i>Centre de Coordination des Ressources en Eau</i>
<i>UICN :</i>	<i>Union Mondiale pour la Nature</i>
<i>UNEP :</i>	<i>United Nations Environmental Programme</i>
<i>UNESCO :</i>	<i>Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture</i>

RESUME

Le Plan d'Action de Développement Durable du Bassin du Niger (PADD) constitue le document stratégique de référence qui définit et oriente le processus de développement intégré et partagé dans les pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN, ce document prend en compte les aspects clés de la gestion intégrée des ressources en eau. Sa formulation est guidée par l'énoncé de la Vision Partagée, adopté par la session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'ABN tenue à Abuja en mai 2005 à savoir : « Le Bassin du Niger, un espace commun de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2025. » L'Eau Douce est une ressource vitale à la vie. Elle est indispensable à la survie des écosystèmes naturels et à des activités humaines. Cette ressource fait l'objet d'une gestion à travers toutes les civilisations humaines. Les hommes, pour satisfaire leurs besoins vitaux ont recours à l'eau pour leurs différentes activités économiques. Cette situation a entraîné une utilisation irrationnelle et sectorielle de la ressource au point où certaines composantes ont pris le pas sur d'autres. Ainsi l'agriculture à elle seule consomme environ 70 % de la ressource en eau douce. Cette gestion sectorielle et concurrentielle de la ressource est à l'origine de nombreux problèmes tels que les conflits, la dégradation de la qualité de l'eau et les problèmes d'environnement. Face à ces multiples problèmes qui ne garantissent pas la durabilité de la ressource eau et de l'environnement, la communauté internationale a décidé de se pencher sur la question de la gestion des ressources eau. Ainsi une nouvelle approche de gestion a vu le jour: la gestion intégrée des ressources en eau. Cette nouvelle approche de gestion reste une solution pour la prise en compte des problèmes d'environnement et des problèmes liés à la gestion sectorielle de l'eau de façon générale et durable. Loin d'être l'idéal, la GIRE contribue à la résolution d'énormes problèmes liés à la gestion qui caractérise le secteur de l'eau. Dans le contexte du Bassin du Niger, la gestion intégrée des ressources en eau est encore à ses débuts. Dans l'ensemble, plusieurs actions sont en cours dans le cadre de différents programmes élaborés par l'ABN afin de mettre en œuvre la GIRE. Mais il y'a lieu de signaler que malgré les multiples actions entreprises dans la mise en œuvre du programme d'Action pour le Développement Durable, certains principes de la GIRE restent à la traîne. Le PADD, un document de politique de développement à quelques insuffisances dans sa démarche de formulation. L'implication des tous les usagés du Bassin à été timide idem dans l'application

l'ensemble des usagés ne sont pas totalement associés, l'investigation menée démontre une volonté manifeste des responsables de l'autorité d'associés le maximum des acteurs, mais une volonté difficile à traduire dans le fait. C'est le cas des maraichers, pêcheurs et autres petits utilisateurs. En conclusion la réussite des grands projets comme Kandadji repose sur l'acceptation par tous les acteurs sur le terrain, un autre aspect et non de moindre est l'insuffisance de mécanisme de contrôle des actions sur le terrain puisqu'un plan de développement suppose un mécanisme de suivis et d'évaluations.

I. INTRODUCTION

*Face à la dégradation accrue des ressources du Bassin et aux besoins sans cesse croissants en matière de sécurité alimentaire, énergétique et de développement, les Etats membres de l'ABN décident de mettre en œuvre une Vision Partagée du Bassin du Niger: les 6^{ème} et 7^{ème} sommets de conseil des Ministre de l'ABN tenus respectivement à Bamako (Mali) en décembre 2000 et à Abuja (Nigeria) en février 2002, ont décidé qu'une "Vision claire et partagée" soutenue par un Plan d'Action de Développement Durable à l'horizon 2025 assorti d'un programme et projets d'investissement soit élaborée. Le Plan d'Action de Développement Durable du Bassin du Niger (PADD) constitue le document stratégique de référence qui définit et oriente le processus de développement intégré et partagé dans les pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Sa formulation est guidée par l'énoncé de la Vision Partagée pour un développement durable du Bassin du Niger, adopté par la session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'ABN tenue à Abuja en mai 2005 à savoir : « Le Bassin du Niger, un espace commun de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2025. » Les domaines prioritaires du PADD sont (i) la conservation des écosystèmes du bassin, le développement des infrastructures socio-économiques et le renforcement des capacités des acteurs. L'élaboration du PADD a été réalisée en deux (2) phases ; la première phase, a consisté en la préparation du **Bilan-Diagnostic** et la deuxième, a concerné l'élaboration du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du Bassin**. Le Bilan-diagnostic présente l'état des lieux et les tendances observées, les contraintes et les opportunités de développement et les autres initiatives et programmes internationaux, régionaux et sous régionaux, tandis que le Schéma Directeur traite les orientations et principes pour un développement durable, les justifications et les priorités de développement à l'échelle du bassin, l'analyse et la hiérarchisation des priorités et les aspects institutionnels de mise en œuvre du PADD. Il vise les objectifs suivants : Formuler un plan d'action (diagnostic et schéma directeur d'aménagement et de gestion du bassin) pour accompagner le développement durable du bassin du Niger ; Donner un contenu concret aux principes de la «*

Déclaration de Paris » en tenant compte notamment de la dimension géopolitique, les priorités des pays membres et le principe de subsidiarité ; Traduire la Vision partagée à l'horizon 2025 en actions concrètes pour lutter contre la pauvreté, protéger l'environnement du bassin du Niger et renforcer la coopération entre les pays membres de l'ABN ; Assurer une participation responsable et durable de la société civile et des acteurs privés des pays membres de l'ABN à la mise en œuvre de la vision partagée. Le document du PADD intègre plusieurs actions qui sont portées par d'autres programmes et projets en cours d'exécution et/ou de planification. Ces actions devront y être intégrées au fur et à mesure que les résultats de ces programmes et projets seront disponibles : Schéma Directeur du Programme de Lutte Contre l'Ensemblement dans le Bassin du Niger (BAD-ABN), le Plan d'Actions Stratégiques du Projet Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et des Eaux (FEM/ABN), le Programme de développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes (BM-ABN) , le projet Niger-Hycos (AFD-ABN). Le présent travail consiste à l'analyse des documents de tous ces programmes et voir comment les aspects GIRE ont été prises en comptes.

1.1 Contexte de l'étude

*L'institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement, des infrastructures et de l'énergie basé à Ouagadougou au Burkina Faso. Il compte différents niveaux de formations à savoir la licence, le master d'ingénierie et les masters spécialisés (ex DESS). Parmi les masters spécialisés, on peut citer le master Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Ce master forme des experts en gestion intégrée et durable des ressources en eau. Les étudiants en fin de cycle (Bachelor, master d'ingénierie et master spécialisés) sont astreints à un stage de trois mois assortis d'un mémoire ou d'un rapport de fin de stage avec les différentes structures partenaires de l'institut. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude dont le sujet a été défini en collaboration avec l'observatoire du Bassin du Niger(OBN) de l'Autorité du Bassin du Niger ABN. La présente étude, qui a pour thème «**Evaluation de la prise en compte de la GIRE dans le Plan d'Action de Développement Durable (PADD) du Bassin du Niger**», vise à faire un tour d'horizon sur le processus ayant abouti à l'élaboration de ce Plan d'Action pour le Développement Durable afin d'évaluer la prise en compte de la GIRE.*

Cela permettra d'évaluer les différentes étapes du processus jusqu'à l'élaboration du PADD en vue de mesurer les écarts entre les objectifs initiaux et les réalisations effectives en fonction du planning d'exécution ; voir quels sont les contraintes dans la mise en œuvre de façon spécifique en ce qui concerne les quatre principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

1.2 Problématique

Des nombreuses politiques des développements des bassins ont vu le jour, dans le souci de gérer les ressources naturelles de manière équitables et assurer la durabilité des ces ressources. Ces visions du développement sont inscrites dans les documents souvent ne prenant pas en compte les aspects essentiels de la GIRE, c'est pourquoi une analyse du PADD fera ressortir le degré de prise en compte de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

La gestion sectorielle et concurrentielle de la ressource en eau est à l'origine de nombreux problèmes tels que les conflits, la dégradation de la qualité de l'eau et les problèmes d'environnement. Face à ces multiples problèmes qui ne garantissent pas la durabilité de la ressource en eau et de l'environnement. Une nouvelle approche de gestion a vu le jour: la gestion intégrée des ressources en eau GIRE. Cette nouvelle approche de gestion reste une solution pour la prise en compte des problèmes liés à la gestion sectorielle de l'eau de façon générale. Loin d'être la solution idéale, la GIRE pourrait contribuer à la résolution d'énormes problèmes liés à la gestion sectorielle qui caractérise le secteur. Etant une nouvelle approche la GIRE doit avoir nécessairement un certain nombre des difficultés à être pris en compte dans les documents et stratégies de développements traitant des questions liées à la gestion équitable et durable des ressources en eau. (Le PADD étant un document de ces genres politiques par conséquent avec des éléments ne prenant en compte le principe intégral de la gestion Intégrée des ressources en eau). Ce travail tentera de faire ressortir les points de faiblesses par rapport à cette approche et fera des recommandations pour la prise en compte dans la pratique des principes de la gestion équitable de l'ensemble des ressources du Bassin.



1.3 Objectif global :

L'objectif de la présente étude consiste à faire un tour d'horizon sur le processus ayant abouti à l'élaboration du Plan d'Action pour le Développement Durable afin d'évaluer la prise en compte de la GIRE à travers ces différents principes qui sont.

Principe:N°.1

***L'eau douce - ressource fragile-et non renouvelable-est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement** Comme l'eau est indispensable à la vie, la bonne gestion des ressources exige une approche globale qui concilie développement socio-économique et protection des écosystèmes naturels. Une gestion efficace intégrera l'utilisation du sol et de l'eau pour la totalité d'un bassin versant ou d'un aquifère.*

Principe N°.2

***La gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons,** Pour ce faire, il faut que les décideurs, comme l'ensemble de la population, soient bien conscients de l'importance des ressources en eau. Les décisions seraient donc prises à l'échelon compétent le plus bas en accord avec l'opinion publique et en associant les usagers à la planification et à l'exécution des projets relatifs à l'eau.*

Principe N°3

***Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau.** Les arrangements institutionnels relatifs à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau tiennent rarement compte du rôle primordial des femmes comme utilisatrices d'eau et gardiennes du milieu vivant. L'adoption et l'application de ce principe exigent que l'on s'intéresse aux besoins particuliers des femmes et qu'on leur donnent les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux programmes conduits dans le domaine de l'eau, y compris la prise de décisions et la mise en œuvre, selon les modalités qu'elles définiront elles-mêmes.*

Principe N°.4

***L'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique .**En vertu de ce principe il est primordial de reconnaître le droit fondamental de l'homme à une eau salubre et une hygiène adéquate pour un prix abordable. La valeur économique de l'eau a été longtemps méconnue, ce qui a conduit à gaspiller la ressource et à l'exploiter au mépris de*

l'environnement. Considérer l'eau comme un bien économique et la gérer en conséquence, c'est ouvrir la voie à une utilisation efficace et à une répartition équitable de cette ressource, à sa préservation et à sa protection.

1.4 Objectifs spécifiques

De façon spécifique ce stage permettra :

D'évaluer les différentes étapes du processus jusqu'à l'élaboration du PADD en vue de mesurer les écarts entre les objectifs initiaux et les réalisations effectives en fonction du planning d'exécution ; voir quels sont les contraintes dans la mise en œuvre de façon spécifique en ce qui concerne les aspects suivants.

- ❖ Evaluation de Plan d'Action pour le Développement Durable du Bassin, Plans pour la GIRE, Instrument de gestion, mécanisme de Résolution des conflits, Instruments de régulation (outils juridiques que chaque Etat se donné) Instruments économiques, Gestion et échange d'information.*
- ❖ Evaluation de la preuve de l'engagement du PADD à la gestion intégrée des ressources en eau;*
- ❖ L'implication de la société civile dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre ;*
- ❖ La prise en compte de l'aspect genre dans tout le processus jusqu'à la mise en œuvre du PADD*

II –GENERALITE SUR L'ETUDE ET METHODOLOGIE.

*Cette partie sera consacrée à la généralité sur l'espace de la Communauté de l'Autorité du Bassin du Niger ABN et la description de la démarche méthodologique du travail. Après dix-sept années de coopération sans grande satisfaction des attentes, les Etats ont décidé de substituer à la Commission du Fleuve Niger CFN, une autre Institution dont les attributions vont bien au-delà de celles qui revenaient à la Commission. C'est ainsi qu'en novembre 1980, est née à Faranah (Guinée), l'**Autorité du Bassin du Niger (ABN)** avec neuf (9) Etats membres que sont : le Burkina, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria, et le Tchad avec l'Algérie comme Observateur. Son siège est à Niamey (République du Niger). L'ABN a pour mission de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin dans tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources notamment*

sur les plans de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture, de l'exploitation forestière, des transports et communication et de l'industrie.

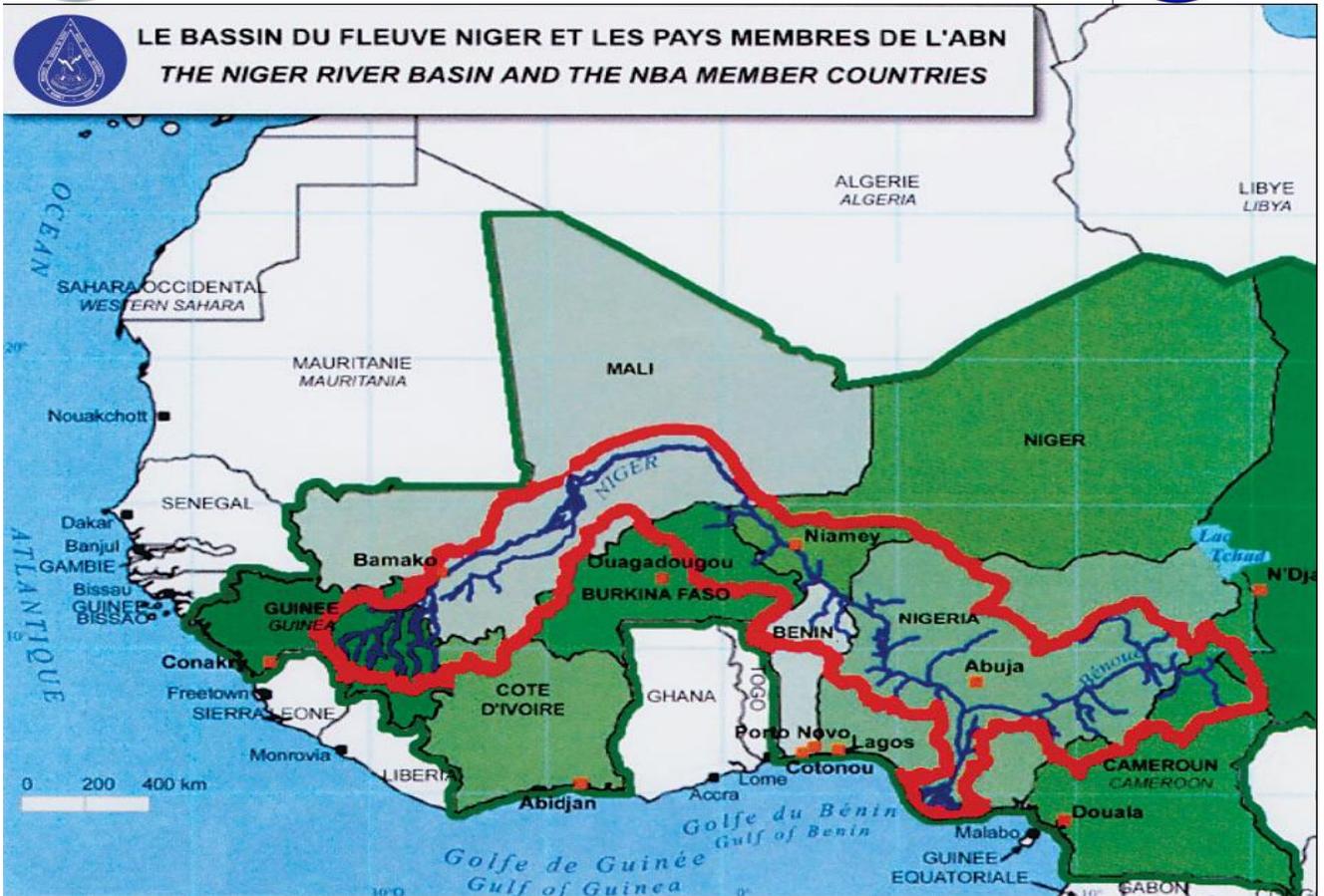
Ses objectifs révisés à travers la Convention de 1987 visent à:

- **Harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources du bassin ;**
- **Planifier le développement du bassin en élaborant un Plan de développement intégré du bassin ;**
- **Concevoir, réaliser, exploiter entretenir des ouvrages et des projets communs**

2.1 - Présentation du Bassin du Niger

Le fleuve Niger, long d'environ 4200 Km (3^{ème} d'Afrique et le 9^{ème} du monde), couvre une superficie de l'ordre de 2.100.000 Km², soit un tiers de la superficie totale de la sous-région ouest africaine. Son bassin actif couvre près de 1.500.000 km² avec un potentiel jusque-là peu exploité par les pays riverains. Par exemple, sur les 2.500.000 ha de potentiel agricole estimé, seulement 20% sont exploités. Sur le plan énergétique, le productible total est évalué à 6185 Gwh soit 20.6% du potentiel du bassin. Quant à la navigation, elle se fait de façon discontinue par des embarcations de tonnages variables. L'absence d'investissements et de politiques efficaces soucieuses de la préservation de l'environnement, engendrent une accélération de la dégradation des terres et des eaux avec notamment un fort ensablement du lit, l'envahissement par des végétaux flottants, une fragilisation des écosystèmes ainsi que des tensions et conflits entre usagers.

Le bassin Niger peut être divisé en quatre (4) grands sous-systèmes géographiques distincts, qui sont le haut Bassin, le Delta Intérieur, le Niger Moyen et le Niger inférieur.



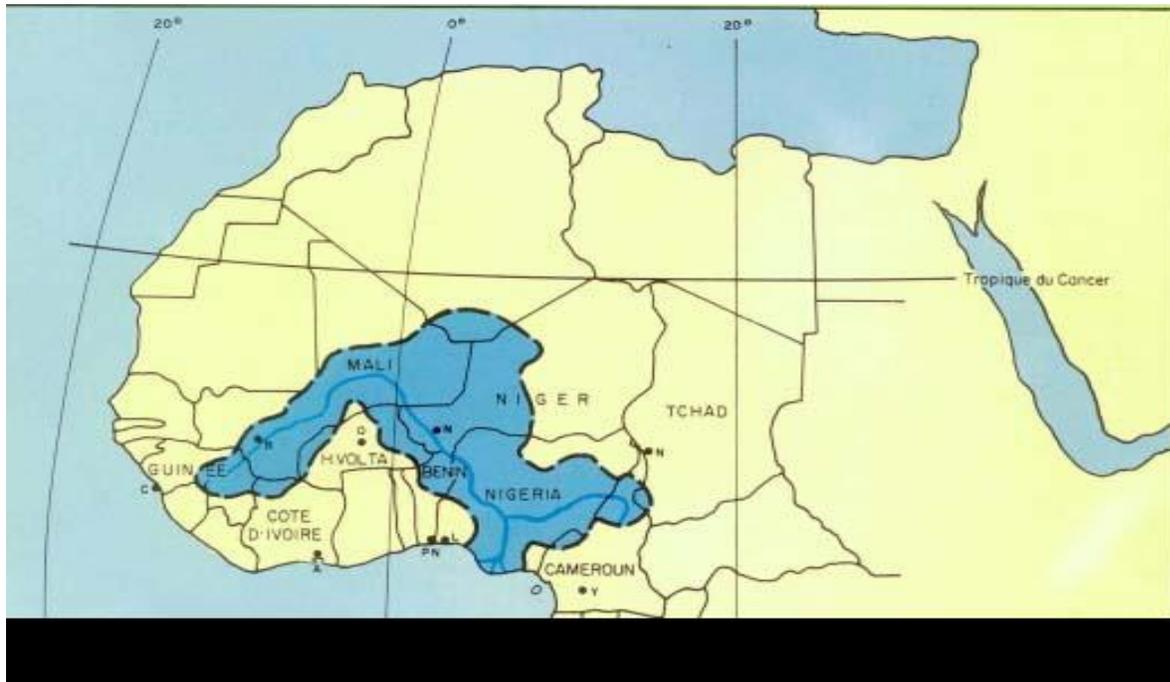
a)- *Le Haut bassin du Niger ou le Niger Supérieur* : il s'étend sur 740.000 km² dont la partie supérieure (140.000 km²) est supposée offrir la possibilité de réglementation partielle des débits sur toute la longueur du fleuve. Les pluies y sont importantes et varient de 2000 mm au Sud à 800 mm au Nord.

b)- *Le Delta Intérieur* : il s'étend sur un rectangle orienté Sud -Ouest /Nord- Est sur une longueur de 450 km, une largeur de 125 km entre Kémacina et San au sud et Tombouctou au Nord. Il comprend quatre zones agro-écologiques à savoir : le Delta vif, le Moyen Bani-Niger, le Delta mort et la zone lacustre entre Tombouctou et Gao.

c)- *Le Niger Moyen* va de Tossaye (Mali) à Malanville (Bénin) avec une superficie de 900.000 km² dont 230.000 km² sont inactifs. Les débits y sont largement dépendants des apports en provenance du Delta intérieur. La pluviométrie croît de 200 mm au Nord à plus de 700 mm au Sud

*d)- Le Niger Inférieur (650.000 km²) constitue la zone la plus humide du bassin (zone soudanienne à guinéenne). La pluviométrie varie entre 700 mm au Nord (Sokoto) à plus 3000 mm au Sud (embouchure du fleuve Niger au Nigeria). Le fleuve Niger traverse donc plusieurs zones climatiques distinctes à savoir la zone guinéenne (humide à très humide), la zone soudano-guinéenne (semi-humide) et la zone sahélienne (semi-aride) à la sub- désertique (aride). Ces zones sont caractérisées par une alternance d'une saison des pluies centrée sur le mois d'août qui dure 2 à 3 mois au Nord, 6 à 8 mois au Sud et une saison sèche marquée par l'harmattan. Le **Climat** est alors caractérisé dans l'ensemble du bassin par un fort gradient pluviométrique passant à plus de 2000 mm au Sud (au Nigeria) à moins de 100 mm à l'extrême Nord du bassin en Algérie. Depuis une trentaine d'année (69-70), la situation pluviométrique dans le bassin est caractérisée par une baisse sensible généralisée notamment dans la partie sahélienne : les isohyètes 200, 500, 700 et 1000 mm se sont déplacées vers le Sud d'environ 100 Km. Face à la dégradation accrue des ressources du bassin et aux besoins sans cesse croissants en matière de sécurité alimentaire, énergétique et de développement, les pays membres de l'ABN décident de mettre en œuvre une **VISIONPARTAGÉE** : Renforcer la coopération entre États et tirer le meilleur parti des ressources du bassin dans une démarche consensuelle, négociée et acceptée de tous. Il s'agit de faire du bassin un espace de développement durable pour les générations actuelles et futures. L'année 2004 fut un tournant décisif avec la signature, par l'ensemble des neuf chefs d'États et de gouvernement des pays membres de l'ABN, de la déclaration de Paris engageant l'ensemble des États et le Secrétariat exécutif de l'ABN. Un Plan d'Action de Développement Durable (PADD) à l'horizon 2025 est élaboré et mis en œuvre. Les organisations non gouvernementales et réseaux d'acteurs de la société civile au niveau régional du bassin participent à l'élaboration de ce Plan d'action relié au processus de la Vision Partagée. Ils prennent activement part aux différentes rencontres de concertation avec les acteurs étatiques. De plus, ils lancent une étude d'identification et de caractérisation des acteurs usagers de l'eau. Notamment, en ce qui concerne : l'eau et l'assainissement, la pêche et la navigation, l'agriculture et l'élevage, le tourisme, les mines, l'industrie, l'artisanat, les écosystèmes et les barrages Cette étude souhaitée par tous les acteurs a pour principal résultat d'évaluer la pertinence des projets à implanter en relation avec les besoins environnementaux et socio-économiques des populations du bassin. Le Secrétariat International de l'Eau (SIE) qui joue le rôle de médiateur dans la mise en œuvre de cette étude, à apporté son expérience en matière de gestion des conflits entre usagers, d'initiatives citoyennes de bassins et de sensibilisation des acteurs institutionnels à*

l'échelle du bassin et à l'échelle internationale par rapport aux enjeux de mise en œuvre de la Vision Partagée. Ce nouvel élan de l'ABN est fortement soutenu par des partenaires, notamment : la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Mondiale (BM), le Canada, la Commission européenne et la France.



2.1.1 Présentation de l'observatoire du Bassin du Niger

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les raisons qui ont amenés à la création de l'Observatoire du Bassin du Niger au sein de l'ABN sont :

- *Dégradation de l'environnement liée aux effets conjugués du changement climatique et de la pression d'une population de plus en plus nombreuse,*
- *Risques potentiels de conflits liés à l'usage des ressources naturelles disponibles,*
- *Perspectives de développement durable et paisible dans le bassin du Niger (Vision Partagée et la mise en œuvre du PADD);*

● *Problématique de gestion des données environnementales dans le bassin (données limitées, dispersées, peu capitalisées, etc.) :*

► *Ces situations préoccupantes ont induit l'idée de la création d'un Observatoire au sein du Secrétariat Exécutif de l'ABN en vue, entre autres :*

- *d'assurer une "Veille" des principales composantes de l'Environnement dans le bassin ;*

- *de fournir aux Acteurs et Décideurs politiques, des informations élaborées pour éclairer leur prise de décisions.*

► *Ainsi, lors de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de l'ABN relative à l'examen du rapport d'audit organisationnel et institutionnel de l'ABN, tenue les 8 et 9 janvier 2004 à Yaoundé-Cameroun, les Etats membres ont décidé de la création d'un OBSERVATOIRE DU BASSIN DU NIGER (OBN) au sein du Secrétariat Exécutif.*

2.1.2 BUT, MISSIONS ET OBJECTIFS SPECIFIQUES OPERATIONNELS DE L'OBN.

BUT :

L'Observatoire du Bassin du Niger à pour but de :

► *Contribuer à renforcer le rôle de coordination de l'ABN et améliorer la concertation à l'échelle du bassin*

► **MISSIONS DE L'OBN :**

Sa mission 1 : Suivre l'évolution du Bassin dans ses différentes composantes

L'Observatoire du Bassin du Niger a pour vocation de suivre l'évolution du Bassin dans ses dimensions hydrologiques et environnementales (tant environnement naturel qu'humain) mais aussi socio-économiques.

Mission 2 : Produire de l'information périodique sur le développement du bassin.

L'Observatoire se donne les moyens nécessaires à la collecte, au traitement, à l'analyse, à la diffusion et à la mise à jour des données et informations relatives à la dynamique de développement dans le bassin (gestion des Ressources en Eau-aménagements et suivi des impacts, etc.)

► OBJECTIFS SPECIFIQUES ET OPERATIONNELS

Les objectifs spécifiques de l'OBN sont :

Organiser la collecte, le traitement et l'analyse des données nécessaires à un suivi de l'environnement du bassin en fédérant les producteurs de données (disponibilité des données utiles, fiabilité, régularité et homogénéité);

Produire des indicateurs agrégés et une information complète sur l'état de l'environnement à l'échelle du bassin du Niger ;

Assurer une large diffusion des informations collectées et disséminer les résultats du suivi environnemental sous des formes appropriées ;

Compléter l'information de base sur les milieux physique et humain en vue de disposer d'un référentiel actualisé sur l'état de l'environnement ;

Mesurer et/ou évaluer les impacts environnementaux des réalisations ou actions passées, en cours ou en projet ;

Analyser les informations et détecter les situations nécessitant une alerte des centres de décisions ;

Suivre les progrès et les tendances vers un développement durable du bassin, etc.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Organigramme de l'OBN



2.2 Méthodologies :

2.2.1 La recherche documentaire

Elle a consisté à la consultation des rapports d'étude sur les différents projets réalisés dans le secteur de l'eau ainsi que des activités liées aux différents usages de l'eau et aux politiques définies dans ces documents. Nous avons analysé les différents problèmes soulevés par ces différents rapports afin de dégager ceux qui sont amputables de façon directe aux activités et projets liés aux usages de l'eau. Cela nous a permis d'identifier quelques problèmes liés au genre qui n'est pas totalement pris en compte. D'autre part, nous avons aussi consulté et analysé les différents documents relatifs à la mise en application de la vision partagée, à savoir les politiques et législations nationales et sous-régionales sur l'eau, les différents rapports des activités menées par les scientifiques et les organisations des utilisateurs de ressources en eau du Bassin, afin d'apprécier comment ces différentes actions contribuent à la résolution des problèmes liés à l'utilisation. Nous nous sommes également intéressés aux différents rapports des conférences et ateliers sur le Plan pour le Développement Durable du Bassin PADD tant au niveau de sa réalisation qu'est au niveau de sa validation. Cette démarche nous a permis d'apprécier la prise en compte de la GIRE et ses différentes composantes. Analyse de la contribution de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans la résolution des problèmes liés à la gestion de l'eau, dans l'espace du Bassin. Pour accéder à cette documentation nécessaire pour ces analyses, nous avons effectué des recherches sur le net puis dans les centres de documentations du ZiE, de l'ABN, du secrétariat de l'Observatoire du Bassin et des questions posées à quelques acteurs sur le terrain.

2.2.2 Synthèse des Données Existants sur le Processus d'élaboration de Mise en Œuvre de PADD...

Les entretiens dans les institutions et organisations

Au cours de cette étape nous avons pris des rendez-vous avec les personnes ressources des institutions et organisations qui œuvrent pour la promotion de la GIRE et celles qui militent en faveur du partage équitable des ressources du Bassin. Nous avons sur la base d'un guide d'entretien réalisé une enquête sur les différents problèmes liés à la gestion de l'eau rencontrés par ces structures, ainsi que sur les différentes actions et différentes difficultés que rencontrent ces structures qui œuvrent pour la promotion de la GIRE et la prise en compte de ces quatre principes dans tous les documents sectoriels. Nous avons rencontré dans ce cadre plusieurs personnes ressources surtout ceux ayant participé à l'étude d'élaboration du PADD et ceux ayant contribué : il convient de souligner une large implication de ces acteurs pendant l'élaboration du PADD.

III - RESULTATS ET DISCUSSION.

3.1 Problématiques de la Gestion Intégrée dans le Bassin

Il ressort de l'analyse des discussions menées, que la gestion de l'eau est une pratique qui date de très longtemps. C'est une pratique qu'ont connue toutes les civilisations humaines. L'eau est un facteur de production pour les sociétés humaines. Pendant longtemps, l'eau a été valorisée sous ses différents aspects (environnemental, social et économique). La plupart des civilisations anciennes avaient eu recours à l'irrigation pour la production agricole. Un secteur qui consomme environ 70 % des prélèvements mondiaux. De plus avec la révolution industrielle d'autres formes d'usage de l'eau se sont développées à savoir l'hydroélectricité, l'usage industriel etc. Ces différentes formes d'utilisation de l'eau ont fait l'objet d'une gestion sectorielle. En effet, chaque usager se préoccupait à satisfaire ses propres besoins sans se soucier des autres ni de la nature. Ainsi, les usages économiques et sociaux de l'eau se sont développés au détriment d'autres besoins en eau. La gestion sectorielle de l'eau, que ce soit les aménagements hydrauliques, les prises d'eau en rivières pour des fins agricoles, électriques, industrielles et l'approvisionnement en eau potable des collectivités humaines, ont eu de nombreux impacts tant positifs que négatifs sur l'environnement. Aux impacts négatifs de ces usages de l'eau, se sont ajoutés ceux relatifs à la mauvaise gestion des eaux usées industrielles, domestiques et urbaines.

Tous ces impacts négatifs ont engendré des dommages. Nous aborderons dans la suite de ce rapport, quelques problèmes occasionnés par la gestion sectorielle de l'eau. Deux aspects importants ne ressortent pas dans ce document ;

La prise en compte de l'aspect genre ;

La question cruciale de gestion des eaux usées ne trouve pas une solution dans le PADD d'où la nécessité de combler ces lacunes.

L'Analyse :

L'analyse des idées clés a permis de recenser les principaux enjeux suivants :

- (i) garantir un accès à une eau de bonne qualité pour les populations,*
- (ii) assurer et diffuser la connaissance de base sur l'eau : sur la ressource (quantité, qualité) et sur les prélèvements,*
- (iii) entretenir et mieux valoriser les ouvrages hydrauliques existants,*
- (iv) économiser l'eau,*
- (v) intégrer le changement climatique dans les scénarios de développement envisagés,*
- (vi) intégrer les politiques existantes de gestion intégrée de la ressource en eau,*
- (vii) rechercher le juste équilibre entre le développement de l'exploitation de la ressource en eau et son impact sur les milieux dans le but fondamental de lutter contre la pauvreté,*
- (viii) partager les bénéfices liés à l'eau à l'échelle du bassin et à l'échelle régionale. Ces deux derniers points ont fait l'objet principal de la phase 2 du PADD qui a comparé différents scénarios de développement grâce notamment à des outils de modélisation économique et hydraulique.*

*La problématique environnementale reste la plus intégratrice. L'objectif 7 du Millénaire présente ainsi le développement durable en faisant référence aux changements climatiques, à la désertification, la biodiversité ainsi qu'à la gestion de l'eau et des forêts. **L'objectif est de remettre les questions environnementales et les populations bénéficiaires au centre des débats et des choix politiques, afin de mieux gérer les ressources et améliorer l'accès aux services associés.** La prise en compte de l'environnement des populations bénéficiaires est une condition nécessaire à l'essor des autres objectifs de développement afin de briser le cercle vicieux entre pauvreté et environnement dégradé. En soutien à cette prise en compte, le cadre institutionnel doit être efficace à tous les niveaux, à différentes échelles géographiques (locale, régionale, nationale et internationale), ainsi que dans tous les secteurs. **L'ensemble des liens institutionnels horizontaux existants***

entre les secteurs est un élément fondamental pour la réussite de la mise en place d'un développement durable, un des principes de la GIRE.

En conclusion l'analyse des résultats de l'enquête démontre que l'écrasante majorité des acteurs ont été associées dans l'élaboration du PADD, mais dans l'application pratique des mesures issues, beaucoup reste à faire d'autant plus que la mise en œuvre se fait autrement.

Définition de la GIRE et caractérisation de ses composantes dans le contexte des Programme Sectoriels de Gestion des Eaux Transfrontalières

- Définition de la GIRE :

La gestion intégrée des ressources en eau est, selon le Partenariat Mondial de l'Eau (2000), un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées en vue de maximiser de manière équitable le bien-être économique et social qui en résulte sans compromettre la durabilité des écosystèmes. Selon la Commission Européenne en 1998, la GIRE exprime l'idée que les ressources en eau devraient être gérées de façon holistique, en coordonnant et en intégrant tous les aspects et les fonctions du prélèvement de l'eau, de la surveillance de l'eau et de la fourniture des services liés à l'eau, afin que ceux qui dépendent des ressources en profitent durablement et équitablement. Chacune de ces définitions met l'accent sur la durabilité des écosystèmes donc la prise en compte de l'environnement dans une gestion intégrée. La GIRE déjà dans ses définitions selon les différents auteurs accordent une attention particulière à l'écosystème. Dans le contexte ouest-africain, bien que ces définitions universelles soient adoptées et connues de tous, la plupart des institutions qui œuvrent pour la promotion de la GIRE mettent beaucoup l'accent sur les aspects politique, juridique et institutionnel. L'aspect rationnel reste encore le maillon faible de la GIRE. Lorsqu'on observe les différentes actions inscrites dans le PADD on peut être amené à dire que la GIRE telle que mise en œuvre n'est pas en parfaite adéquation avec sa définition. Nous en voulons pour preuve, l'inexistence de service en charge de l'analyse des documents sectoriels dans certaines institutions. La GIRE se repose sur trois piliers fondamentaux que sont l'environnement habilitant, le cadre institutionnel et les instruments de gestion. Elle est régie par quatre principes fondamentaux cité plus haut. L'unité géographique d'application de la GIRE est le bassin hydrographique.

Les piliers de la GIRE :



Les trois piliers de la GIRE constituent trois composantes incontournables dans la mise en œuvre de la GIRE. Il s'agit de l'environnement habilitant, le cadre institutionnel et les instruments de gestion.

♣ **L'environnement habilitant :**

Il définit la politique, la stratégie et le cadre juridique d'application de la GIRE. Il fixe les objectifs pour l'utilisation, la protection et la conservation de l'eau et définit la législation sur l'eau à savoir le droit de l'eau, la législation sur la qualité et la réforme de la législation existante. Il choisit les structures, les options de financement et la politique d'investissement à travers le PAN GIRE. Dans l'espace ABN, la plupart des pays s'attèlent à créer cet environnement favorable pour la mise en œuvre de la GIRE. Les pays qui sont très avancés dans ce sens sont le Burkina Faso, et le Mali. D'autres pays tels que le Bénin et bien d'autres ont fait également des efforts importants. En somme, on peut dire que la volonté politique nationale et régionale existe. Mais ce qui reste à faire, c'est la transcription en actions concrètes de cette volonté et même dans le PADD.

♣ **Le cadre institutionnel :**

Le cadre institutionnel crée et fixe la mission, le mode de fonctionnement et l'organisation des différentes institutions tant locales, nationales qu'internationales. C'est ce cadre qui définit les différentes formes de coopérations et les différents types d'institutions. Il définit les types de relation qui doivent exister entre les différentes organisations nationales et internationales. C'est un cadre de coordination des actions menées dans le domaine de l'eau à toutes les échelles. Il est chargé de faire appliquer la législation et la mise en œuvre de la politique de l'eau soit à l'échelle locale, nationale ou régionale tout ce cadre sont définis par l'ABN.

Les instruments de gestion :

Ils regroupent les différents outils qui interviennent dans la gestion des ressources en eau à l'échelle du Bassin. Ces instruments ne sont totalement utilisés dans le contexte de mise en œuvre du PADD. Parmi ces instruments On peut citer :

Evaluation des ressources en eau :

Elle implique l'appréciation globale des ressources en eau d'un pays, d'une région ou d'un bassin en relation avec leur utilisation par la société. C'est l'évaluation quantitative et qualitative des eaux de surface et souterraines, qui identifie les paramètres pertinents du cycle hydrologique, et détermine les besoins en eau associés à différents choix de développement. Dans la gestion intégrée des ressources en eau. Cet outil est encore partiellement utilisé, en effet la plupart des institutions en charge de la promotion de la GIRE que ce soit les institutions nationales ou régionales mettent beaucoup d'effort dans l'évaluation quantitative

et qualitative de la ressources sans pour autant se pencher sur les conflits que peut engendrer l'utilisation concurrentielle. La plupart des rapports de l'état des lieux des différents pays présentés à l'CCRE, ne font pas cas des besoins en eau des petits usagés. L'accent est beaucoup plus mis sur les grands ouvrages.

Options de développement (projet de développements des ressources en eau) :

C'est un processus de planification qui a pour base la GIRE. Il correspond à une approche plus flexible et dynamique de planification de développement et de gestion des ressources hydriques qui prend l'ensemble des activités et des composantes du système que ce soit à l'échelle du bassin fluvial ou du bassin versant.

Utilisation optimum de l'eau :

C'est un instrument qui développe des outils, stratégies et mécanismes pour une utilisation efficace et efficiente de l'eau. Elle définit une approche de gestion rationnelle qui vise l'amélioration de l'utilisation, de la préservation et du recyclage de l'eau.

Instruments de changement social :

Il vise à changer les comportements sociaux tant au niveau individuel qu'institutionnel. C'est un instrument qui utilise l'approche participative qui est le principe cardinal de la GIRE à l'échelle du Bassin et doit être développé et pris en compte dans les documents des politiques sectorielles de développements comme le PADD.

Résolution des conflits :

C'est l'instrument qui définit les différentes approches à adopter pour la prévention et le règlement des conflits liés à l'eau. Il établit les stratégies de gestion des conflits. C'est un instrument qui privilégie le consensus, la gestion partagée et équitable des ressources en eau. Il s'appuie sur le cadre juridique et est mis en œuvre par les différentes institutions du secteur de l'eau, comme c'est cas dans tout les pays du Bassin.

Instruments réglementaires :

Ils fixent les conditions réglementaires d'utilisation de l'eau entre usagers. En ce sens, on a recours à la réglementation directe que sont les lois, les conventions, les règles et les normes. A cette réglementation directe s'ajoutent les réglementations économiques, sociales et l'autoréglementation tels la tarification, les subventions, le changement de comportement d'utilisation de l'eau par la

persuasion, l'information, l'éducation ainsi que les règles de conduite et les mécanismes établis par les collectivités les groupes professionnels et industries.

Instrumentes économiques :

Les instruments économiques qui peuvent être utilisés dans le secteur de l'eau associent les outils institutionnels, réglementaires et techniques. Ils consistent surtout à l'utilisation des prix et autres mesures pour inciter les consommateurs et tous les usagers de l'eau à l'utiliser de façon efficace et efficiente. Ces instruments conduisent à un changement de comportement.

Echanges d'informations :

L'Accent sera mis sur l'échange d'information afin de faciliter les processus de prise de décisions dans la gestion de la ressource. Ces informations peuvent exister sous forme de rapports écrits, données biophysiques, économiques et sociales. L'échange d'informations entre acteurs et usagers du secteur de l'eau. En effet les différents acteurs usagers et le public en général doivent partager et échanger les expériences de mise en œuvre de la GIRE. Ces informations constituent des outils de renforcement de capacité institutionnelle.

Outils de la GIRE :

La gestion Intégrée des ressources en eau demande une approche plus holistique quant à la gestion en s'efforçant de prendre en compte les interdépendances avec les systèmes naturels, la façon dont les systèmes économiques et sociaux affectent la pression exercée sur la ressource de base. Elle invite également à une approche plus participative qui met l'accent sur la nécessité d'une plus grande implication de la part des parties prenantes au niveau de la gestion et du développement de la ressource. Elle n'a pas perdu de vue le rôle essentiel que jouent les femmes en tant que décideurs et usagers de l'eau. Enfin, elle considère l'eau comme un bien économique qui ne peut pas continuer à être disponible gratuitement pour l'ensemble des usagers et usages concurrentiels. Il est important de signaler que les principes de la GIRE n'ont pas ignoré l'aspect diversité en ce qui concerne la gestion de l'eau. Bien au contraire, la GIRE accorde une importance aux différents usages de l'eau. Selon les principes de la GIRE, la prise en compte des toutes les utilisations aidera à répondre à certains besoins économiques et sociaux dont on estime ne peut être réglés que par une approche participative. La GIRE accorde une valeur économique aux ressources en eau la considération de cette valeur économique de l'eau dans l'évaluation des projets.

Unité géographique d'application de la GIRE

Le bassin hydrographique constitue l'unité géographique d'application de la GIRE. Cette unité géographique va au-delà des limites administratives à l'intérieur d'une même nation. Cette unité peut être parfois transfrontalière. C'est le cas du bassin du fleuve Niger. La complexité de cette unité explique bien par la nécessité d'une coopération internationale pour une bonne gestion des bassins, afin que chaque partie prenante y tire le meilleur profit. Cette unité couvre différentes composantes naturelles et anthropiques que sont la terre, les écosystèmes, les installations humaines. Tous ces éléments rendent plus complexe la gestion des bassins versants que ce soit à l'échelle nationale ou sous-régionale. Il convient alors de trouver une approche capable de prendre en compte toutes ces dimensions naturelles et anthropique. Dans le contexte de l'ABN tous les pays et les institutions s'investissent à trouver ses compromis pour la gestion de ce bassin. Tous les acteurs sont donc aujourd'hui conscients de la complexité de la question et de la nécessité d'une gestion à l'échelle du bassin hydrographique.

Analyse des composantes de la GIRE dans le document du PADD

Depuis quelques années la plupart des pays membre du bassin du Niger, se sont engagés dans la promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau au détriment d'une gestion sectorielle. Cet engagement implique la mise en place d'un environnement politique et juridique, de cadre institutionnel et le développement d'instrument technique et scientifique. Chacune de ces composantes, constitue un élément très important, dont la mise en œuvre contribuera à la résolution des multiples problèmes liés à la gestion sectorielle de l'eau. Ainsi les problèmes liés à la gestion sectorielle de l'eau n'échappent à cette règle. Le but de cet exercice n'est pas d'analyser la contribution de la mise en œuvre de la GIRE dans la résolution des problèmes globaux liés à la gestion sectorielle de l'eau. Mais il vise à analyser la contribution de l'application des outils de la GIRE dans la résolution des problèmes liés à la gestion classique de l'eau.

Cadre politique

La formulation de politiques sur le secteur de l'eau est une préoccupation très importante pour la plupart des pays riverains du fleuve Niger. Bien qu'elle soit récente, la formulation de la politique dans le secteur de l'eau a connu un essor

avec l'adoption de l'approche de la gestion intégrée des ressources en eau dans l'espace. Elle constitue un pilier essentiel pour la mise en application de la GIRE. Ceci se traduit par des plans à long terme qui s'inscrivent dans la politique globale de développement. Elle intègre de ce fait tous les usages et tous les rôles de l'eau. Elle prend ainsi en compte les besoins environnementaux. Les Etats orientent de plus en plus leur politique sur l'eau vers la gestion intégrée. A ces volontés politiques nationales s'ajoute, la volonté politique régionale qui se traduit par la création d'institutions régionales (l'CCRE) qui est l'ABN pour le cas du Niger et leur renforcement de capacité. Ces différentes institutions qui œuvrent pour la gestion intégrée au détriment d'une gestion sectorielle. Il est cependant à noter que cette volonté politique d'une gestion intégrée de l'eau avec la prise en compte de tous les aspects, rencontre quelques difficultés. En effet au niveau national ou local, elle est freinée par les moyens financiers et aussi d'ordre technique. Au niveau régional, le problème d'harmonisation des politiques entre les différents Etats se posent, d'autant plus que chaque pays a ses réalités socioculturelles et économiques. De plus au niveau international, la question de la souveraineté des Etats freine les élans des uns et des autres toutes ces difficultés existent dans le PADD.

Cadre juridique

La mise en application de l'approche de la gestion intégrée des ressources en eau, nécessite au préalable des dispositions juridiques. Ces dernières devront être rédigées dans une vision globale en prenant en compte tous les usages et rôles de l'eau. Une chose que la plupart des pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger, appuyés par le centre de Coordination des Ressources en Eau, n'ont ménagé aucun effort pour le faire. En effet une écrasante majorité des pays membres de l'institution sous-régionale ont actualisé la législation sur l'eau en intégrant les recommandations de la GIRE. Ce qui convient de noter et qui constitue un point important pour l'harmonisation dans la majorité des cas de la législation sur l'eau avec les législations nationales selon une étude réalisée par l'CCRE en 2007. La plupart des pays ont inscrit dans leur législation sur l'eau des points importants qui visent la protection et la prise en compte de l'environnement et des autres effets. La loi sur les rejets des eaux usées et celle relatives aux aménagements hydrauliques sont des exemples de textes qui militent en faveur de la GIRE. Les législations fixent les normes de rejets des eaux usées afin de limiter les risques de pollution des eaux douces de surface et souterraines. D'autres lois fixent les débits à laisser écouler en cas de construction de barrage ou de prélèvement dans un cours d'eau pour assurer le maintien des écosystèmes

aquatiques et la productivité des zones inondables très riches en diversité biologique et d'importance stratégique sur le plan économique et social. De plus la législation de la plupart des pays exige les études d'impact environnemental ou de notice environnementale pour les projets susceptibles de porter atteinte à l'environnement dans le secteur de l'eau. A ces actions isolées au niveau des Etats, il faut ajouter la signature et la ratification de plusieurs conventions et d'accords internationaux dans les domaines de l'eau par la plupart des pays membres. Elle constitue une arme pour les riverains à un cours d'eau portent atteinte la santé écologique des écosystèmes en amont ou en aval. Bien que certaines de ces dispositions existent avant l'approche gestion intégrée des ressources en eau, il faut toutefois noter, qu'elles sont plus évoquées dans les différents projets relatifs à la gestion des ressources en eau en raison du fait que la GIRE demande une implication de tous les acteurs. C'est le cas des interventions des organisations écologiques qui luttent contre la construction de nouveaux barrages sur le fleuve Niger. Il est cependant à mentionner que bien que ces dispositions militent en faveur du partage équitable des ressources, elles rencontrent quelques difficultés dans leur mise en application. Dans la plupart des pays, moins de la moitié des textes réglementaires prévus par la loi sont adoptés et lorsqu'ils sont adoptés ne sont appliqués que partiellement (CCRE, 2007)¹. Ce qui constitue un frein pour les actions à mener dans le domaine de la protection des ressources. L'inapplication de ces textes est surtout due à la méconnaissance des textes par les usagers et aussi au manque de moyens matériel, financier et humain pour le contrôle et la mise en application.

Par ailleurs le fait de ne pas harmoniser les textes au niveau régional constitue l'une des difficultés pour la réussite des nombreuses actions Il faut reconnaître que beaucoup restent à faire dans ce domaine pour atteindre une bonne contribution de la législation dans la résolution des problèmes liés à l'usage et la gestion de l'eau.

Aspect économique :

La GIRE valorise économiquement l'eau selon son quatrième principe. La valeur économique concédée à l'eau par la GIRE est d'une grande importance, dans la mesure où cette considération économique implique la tarification de l'eau selon les niveaux d'usage. Cette politique de tarification obligerait les grands secteurs consommateurs de l'eau tels l'industrie, l'agriculture à réduire leur consommation et par conséquent augmentera la part de l'eau destinée à d'autres usages. Déjà beaucoup d'actions dans le sens de la réduction des pertes d'eau par gaspillage sont entrain d'être menées dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie. Il est vrai que ces efforts sont aussi liés à la rareté de la ressource en eau liée à d'autres

facteurs tels que le changement climatique qui à des conséquences grave sur les ressources du Bassin. Mais la part liée à l'économie de l'eau dans le but de rentabilité de la production dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture n'est pas à négliger. De plus une telle économie d'eau due au coût élevé de l'eau pourra conduire à une réduction importante des eaux usées rejetées dans la nature qui contribuent à la pollution des cours et plans d'eau et qui a d'énormes conséquences sur le milieu naturel. L'application de cette politique tarifaire prônée par la GIRE, peut rencontrer quelques difficultés d'application. En effet le niveau élevé de pauvreté dans nos pays reste un facteur très déterminant. De plus quant on sait que la plupart des pays sont confrontés à des problèmes d'insécurité alimentaire et de chômage des jeunes, il est donc sans doute que l'application de cette mesure sera hypothéquée. En fait, pour faire face aux problèmes d'insécurité alimentaire, des changements climatiques, de la cherté de vie et du problème d'emplois, ces pays commencent à s'investir dans l'agriculture irriguée et ouvre la porte aux investisseurs pour la promotion de l'industrie. Ce qui fera augmenter la demande en eau, mais une utilisation rationnelle de la ressource, quand on sait que l'agriculture à elle seule est consommatrice d'environ 70 % de la quantité d'eau disponible.

Approche participative

La gestion intégrée des ressources en eau accorde une importante place à l'approche participative. Dans la mise en œuvre de la GIRE tout projet qui sera réalisé dans le domaine de l'eau doit être soumis aux différents usagers et acteurs du secteur de l'eau. Que ce soit à l'échelle des bassins nationaux transfrontaliers, les différents acteurs doivent être concertés et leur avis est déterminant. Cette approche jouera un rôle très déterminant dans la résolution des problèmes, dans la mesure où elle ouvre la porte au dialogue. Les organisations de défense de droit pourront à cette occasion faire toucher du bout des doigts les dommages que les projets du secteur de l'eau causeront à l'environnement et des mesures préventives pourront être prises. Dans ce contexte l'environnement ne sera pas laisser à la traîne lors des prises de décisions. Cette démarche qu'adoptent déjà certains pays du bassin ont fait déjà ses preuves. La réaction des organisations dans le cadre des nouveaux barrages à réaliser sur le fleuve Niger illustre bien cela. Toute fois cette approche pourra rencontrer des problèmes dans sa mise en œuvre. Que ce soit au niveau national que régional, l'application d'une telle approche demande beaucoup de diplomatie et de compréhension. Au niveau national, la décentralisation amène les collectivités locales décentralisées à vouloir beaucoup plus d'autonomie et de souveraineté et ne voudront pas abandonner certains projets d'intérêts économiques et sociaux. De même au niveau sous-régional, chaque pays étant souverain, ne voudra pas voir cette souveraineté confisquée par les autres pays de la sous-région. Ainsi, il va falloir être beaucoup Objectif dans le cadre des négociations sans occulter les intérêts des uns et des autres afin d'éviter des blocages politiques liés à l'exécution des projets de tels ou tels pays. En clair il faut dire que c'est le seul grand danger qui pourra mettre à mal l'application d'une telle approche.

IV RECOMMANDATION :

A la lumière de tous les aspects abordés dans cette analyse pendant ce stage d'obédience académique, des recommandations suivantes s'imposent.

- ❖ Mettre en places des mécanismes de financement efficaces et durables des politiques en adoptant une stratégie qui permet une plus grande participation du public (usagers, acteurs) au financement ;*
- ❖ Harmoniser la politique de l'eau au niveau régional ;*
- ❖ Doter les institutions chargées de faire appliquer la législation de moyens financiers et matériels afin de leur permettre de mettre en application ces dispositions réglementaires ;*
- ❖ Vulgariser à travers les différents canaux de sensibilisation (médias, conférence publique, audiences publiques) la législation sur l'eau ;*
- ❖ Harmoniser la législation sur l'eau au niveau régional ;*
- ❖ Reconnaître le droit à la société civile à saisir la justice pour la défense de l'intérêt général en matière des gestions des eaux partagé en cas des violations des conventions et lois régissant les principes de la vision partagé ;*
- ❖ Doter les institutions nationales et sous-régionales de la promotion de la GIRE d'un service qui s'occupe de l'évaluation de la prise en compte des tous les aspects GIRE dans le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies et politiques de développement des eaux partagés du Bassin.*
- ❖ Connaître l'état des Ressources en eau (Quantité, Qualité, Provenance et Flux) à l'échelle locale et des bassins hydrographiques, afin de d'assuré la mise en œuvre de projets qui respectent la ressource en eau, qui sont adaptés aux besoins des populations et qui ne mettent pas en péril, la ressource en eau nécessaire pour satisfaire les besoins fondamentaux de l'homme et du milieu naturel*

CONCLUSION

Au regard de l'analyse menée, il convient de souligner que la plupart des problèmes liés à la gestion de l'eau sont surtout dues à la forme de gestion sectorielle de l'eau qui depuis longtemps caractérise le secteur, L'approche de la gestion intégrée des ressources en eau apparaît être une solution efficace pour améliorer le développement du bassin afin de tirer meilleurs profit des avantages qu'offrent l'environnement liées au ressources en eau. Mais il faut aussi signaler que la PADD bien qu'ayant prévu beaucoup d'actions en faveur de la GIRE, très peu sont mises en application dans la pratique. L'application pratique reste encore le maillon faible de la GIRE dans ce plan d'action. Toute fois l'espoir est permis si les institutions de promotion de la GIRE accordent un peu plus d'importance à certains des aspects. Notamment en termes d'implication des acteurs de la société civile. En effet, depuis des décennies, plusieurs déclarations internationales reconnaissent, encouragent et recommandent cette implication en tant que moyen de mettre à profit le formidable potentiel de mobilisation sociale à la base pour la réussite des actions de développement, le constat de la nécessité d'une l'implication cette société civile dans le processus de la Vision partagée et de sa reconnaissance comme partie prenante au développement durable du bassin. Cette préoccupation, s'est traduite par la suite avec l'adoption d'une résolution relative à l'implication de la Société Civile au processus de la Vision Partagée. En leur donnant plus des possibilités de contrôlé les actions sur le terrain de la préparation des documents de politique jusqu'à leurs mise en œuvre, et de suivi quantitatif des prélèvements en eau. Durant la préparation du Schéma d'Aménagement et de Gestion (phase 2), des scénarii avec et sans grandes infrastructures ont permis de déterminer les véritables limites de l'expansion de la gestion concerté dans le bassin. En conclusion le plan d'Action du Développement du Durable du Bassin du Niger à pris en compte presque tous les aspects de la GIRE, mais c'est l'application qui demeure un véritable problème au vu des différents chantiers déjà entrepris dans le cadre de sa mise en œuvre. Pour sa part, le Secrétariat Exécutif de l'ABN a pris toutes les dispositions utiles pour le développement d'une synergie et l'harmonisation des initiatives tendant à corriger cette situation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

*PADD : ETAT DES LIEUX ET TENDANCES OBSERVÉES : THÈMES
TRANVERSAUX*

Etat des lieux, atouts et faiblesses

*DYNAMIQUES HUMAINES ET FORMES D'OCCUPATION DU SOL
CADRE INSTITUTIONNEL*

Document du PADD **Monographies nationales de l'Etude Multisectorielle pour le Développement du Bassin du Niger** (2004-05) pour les 9 pays (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Burkina Faso, Bénin, Nigéria, Tchad et Cameroun).

CNEDD (2003) : Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de changements et variabilités climatiques au Niger. 62 p.

Tecsult / Bétas (2006) : Programme Kandadji de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger, Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger, Phase 2, incluant le Plan de Recasement et le Plan de Développement Local.

"kandadji" de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger. Cabinet du Premier Ministre, République du Niger.

Cogels, F. X., 1990. Incidence des aménagements de la vallée du fleuve Sénégal sur le lac de Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), 2004. Programme

Kandadji de Régénération des Écosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger. Document de projet. Cabinet du Premier Ministre, République du Niger. 40 p

Mahé, G., 2004. Le fleuve Niger face au changement climatique et aux aménagements humains. IRD, Montpellier. Politiques de l'eau en Afrique de l'Ouest. Fondements juridiques et leçons de l'expérience.

CCRE, 2007. Etat d'avancement de la GIRE en Afrique de l'Ouest. CCRE/CEDEAO, Ouagadougou. Projet personnel de fin d'étude en Master Spécialisé GIRE / Kakou Arsène BATCHO 27 et 29



Gouvernement de la République du Niger (2003) : Stratégie de Développement Rural,

Ministère nigérien de l'hydraulique, de l'environnement et de la lutte contre la désertification (2005) : La pêche au Niger : situation, contribution à la réduction de la pauvreté et perspectives,

Bibliothèque ABN